RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

3CTEC
EURL AU CAPITAL DE 10 000 Euros
SIEGE SOCIAL : La Sindère
47 700 CASTELJALOUX
RCS AGEN : 832 877 377

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE LE 1ER MAI 2024

L'an deux mille et vingt-quatre, le 1er mai à 11 heures,

CARRE ROND
SAS au capital de 125 500 euros
Immatriculée au RCS d'AGEN 892 644 923
Siège social : [redacted]
Représentée par son Président Monsieur Christophe CAPES et par son Directeur Général Monsieur César DURAES TRINDADE,

Propriétaire de la totalité des 1000 parts composant le capital social de la société 3CTEC et associée unique de ladite société,

En sa qualité de gérant non associé de la société 3CTEC, Monsieur Christophe CAPES préside la séance et rappelle l'ordre du jour :

- Transfert du siège social et modification corrélative de l'article 4 des statuts,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus pas les dispositions législatives et règlementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leurs dispositions au siège social pendant le délai fixé par les dites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration et la discussion est ouverte.

Après délibération et personne ne désirant plus prendre la parole, le président ouvre le scrutin sur les résolutions figurant à l'ordre du jour :

RESOLUTIONS

PREMIERE RESOLUTION :

L'associée unique après lecture du rapport de gestion, décide de transférer le siège social **de** La Sindère – 47 700 CASTELJALOUX **à** [redacted] à compter du 1er mai 2024.

En conséquence, l'article 4 des statuts a été modifié comme suit :

''ARTICLE 4 – SIEGE SOCIAL

Le siège social est fixé **46, Route de la Digue - 47 400 FAUILLET**. ''

Le reste de l'article demeure inchangé.

DEUXIEME RESOLUTION :

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 12h.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associée unique et reproduit sur le registre de ses décisions.

L'associée unique la société CARRE ROND
Représentée par son Président Monsieur Christophe CAPES



Certifié conforme original

et par son Directeur Général Monsieur César DURAES TRINDADE

